



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 3917

#### Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir augmenter ses crédits en faveur de la lutte contre la leucémie et l'aplasie médullaire. Il souhaite notamment que des mesures exceptionnelles soient décidées afin que la banque de données de moelle osseuse indispensable dans le programme de soin des maladies précitées puisse fonctionner correctement. En effet, actuellement, cette banque de données est prête à fonctionner si des crédits sont rapidement déployés pour que notamment les donneurs potentiels soient soumis à leur deuxième analyse de recherche complémentaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La constitution du fichier national de donneurs de moelle osseuse a été rendue possible grâce, notamment, aux très importantes contributions financières de la Caisse nationale de l'assurance maladie. C'est ainsi que l'association « Greffe de moelle - France-Transplant », responsable de l'opération, a reçu de cet organisme, depuis deux ans, un montant total de subventions de plus de 13 millions de francs. Cet effort financier a permis d'atteindre l'objectif fixé par les praticiens eux-mêmes de 40 000 donneurs potentiels, chiffre nécessaire au bon fonctionnement du fichier. En ce qui concerne le financement des examens biologiques d'histocompatibilité HLA-DR de ces donneurs, une circulaire du 29 décembre 1988 vient de préciser que l'ensemble des frais de prélèvements, y compris ces frais de laboratoire expressément cités, effectués sur des donneurs vivants, doit être pris en charge par l'établissement hospitalier prescripteur de la greffe.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Remy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3917

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 1988, page 2881